



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du jeudi 09 juillet 2020

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le jeudi 09 juillet 2020, à 18h00, au Foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe FOLLET, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 11 juin 2020.
- **décidé** de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales votés pour l'exercice 2020 (Taxe d'habitation : 16,96% / Taxe foncière pour le bâti : 21,73% / Taxe foncière pour le non-bâti : 46,32%) et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **adopté** le budget primitif 2020 COMMUNE, par chapitre budgétaire et par opération, avec présentation fonctionnelle, reprise des résultats 2019 ainsi que celle des restes à réaliser.
- **adopté** le budget primitif 2020 EAU, par chapitre budgétaire, avec reprise des résultats 2019 et des restes à réaliser.
- **adopté** le budget primitif 2020 ASSAINISSEMENT, par chapitre budgétaire et par opération, avec reprises des résultats 2019 et celles des restes à réaliser.
- **accepté** l'acquisition auprès du Groupement des Commerçants de Courtenay de 210 carnets de 12 bons d'une valeur faciale de 10 €, soit une commande représentant une somme de 21 000 € (un bon de 10 € sera distribué à chaque famille, valable sur un achat de 20 € minimum qui est destiné à soutenir le commerce local et permettre ainsi la reprise économique sur le territoire). Par ailleurs, il a **décidé** d'inscrire ces crédits à l'article 6714 du budget primitif COMMUNE 2020.
- **autorisé** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes, à créer et à engager toutes les actions nécessaires à la création du Service Jeunesse et Sport (SJS) et à la mise en place d'un Accueil Collectif des Mineurs (ACM). Ce SJS regroupe toutes les politiques publiques relatives à la jeunesse et au Sport. Il a également **autorisé** Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses Adjointes, à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **accepté** la poursuite de l'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) dans les quatre groupes scolaires ci-après :
 - A) Commune de COURTENAY ;
 - B) Syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de BAZOCHES-SUR-LE-BETZ, ERVAUVILLE, ROZOY-LE-VIEIL et FOUCHEROLLES ;
 - C) Regroupement pédagogique de CHANTECOQ, COURTEMAUX, et SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS ;
 - D) Commune de BAZOCHES-SUR-LE-BETZ.Il a par ailleurs **accepté** d'appliquer les participations financières annuelles des groupes A, B, C et D, conformément aux propositions présentées, à savoir pour moitié en fonction du nombre d'élèves, et pour l'autre moitié en fonction du nombre d'élèves en élémentaire, pour chacun des groupes, selon les tableaux de répartition présentés.
Il a également **accepté** de prévoir les crédits en dépenses et recettes au Budget principal COMMUNE 2020 et **décidé** de recalculer la participation annuelle pour chacun des groupements, chaque année, en fonction du budget proposé et en actualisant la population INSEE au 1^{er} janvier ainsi que le nombre d'élèves en élémentaire (du CP au CM2) de l'année scolaire en cours. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

- **approuvé** les termes de la Convention « PASS'LOISIRS » à intervenir entre la Commune de Courtenay et la CAF pour l'activité « Ecole de musique et de danse » pour une durée de 4 ans couvrant la période de 2019 à 2022 et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.
- **décidé** d'annuler les titres n°22 à 27/2020 émis le 21 février 2020 correspondant aux redevances 2020 d'occupation du domaine public pour les terrasses des commerçants et a **décidé** de suspendre au titre des années 2020 et 2021 les effets de la délibération n°28.03.13, du 18 mars 2013.
- **accepté** la gratuité ou la réduction de tarifs des encarts publicitaires pour la Foire exposition organisée par la Commune, tels qu'ils ont été proposés, et a **décidé** d'appliquer cette baisse de tarifs à compter du 1^{er} août 2020 pour la foire exposition de cette année. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **approuvé** la liste présentée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs telle qu'elle a été proposée et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **accepté** l'exercice du droit de préemption urbain pour un prix fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner de trente-sept mille euros (hors frais) du bien sis 2 Rue de Joigny - 45320 COURTENAY, cadastré section AH n°48 et a **accepté** que Maître GAUME Ludivine, Notaire, sis 13 Rue du Mail - 45320 COURTENAY, se charge de régulariser ce dossier. Il a également **accepté** que les frais de commission et notariés soient à la charge de la Commune et que Monsieur le Maire signe tout document référant à ce dossier.
- **pris acte** du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers transmis par la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne.
- **approuvé** le projet d'avenant pour la délégation de service public conclue sous forme d'affermage pour la gestion du marché d'approvisionnement du jeudi de la ville de Courtenay et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à la délégation de service public pour la gestion du marché d'approvisionnement du jeudi conclu avec la société LOMBARD & GUÉRIN.
- **validé** le projet d'attribution de la prime exceptionnelle pour un montant total de 14 209 € et a **décidé** d'ajouter au budget au chapitre 012 le montant total de cette prime. Par ailleurs, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **décidé** de créer un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2020 et a **précisé** que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget de la Commune. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **décidé** de créer un poste d'agent Espaces Verts, sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2020, et a **précisé** que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget de la Commune. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses Adjoints, à signer la convention de mise à disposition par la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) du Gymnase, sis rue des Ormes, au profit de la Commune de Courtenay. Il a également **autorisé** Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses Adjoints, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 10 juillet 2020

Le Maire,



Philippe FOLLET